



Pénibilités

Agir aujourd'hui pour l'avenir !

La CGT œuvre quotidiennement à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail, notamment au travers des institutions DP et CHSCT.

L'attachement des agents de la RATP aux dispositions statutaires prend un sens particulier à l'heure où la réforme de notre régime spécial de retraite a, certes, maintenu nos différents tableaux de retraite S-A-B (*permettant la possibilité d'un départ anticipé dès 50 et 55 ans*) mais a supprimé dans le même temps notre système de bonification d'années, ce qui rend dorénavant illusoire la possibilité pour les futurs agents de bénéficier de ce droit...

Notre régime spécial de retraite prend en compte, notamment au travers des « *bonifications* », la pénibilité de nos métiers comme les conditions dans lesquelles nous les réalisons chaque jour : **en supprimant les « *bonifications* », ce ne sera plus le cas pour l'ensemble des agents qui seront recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009 !**

Lors des négociations relatives à la réforme des régimes spéciaux en 2007, il a été acté que le volet « *pénibilités* » serait négocié en 2008. A cet effet, il a été mis en place un « *observatoire de la condition d'exercice des métiers* » en charge d'un « *état des lieux* » dans la perspective des négociations tripartites (*Etat / RATP / Syndicats*) de la fin d'année.

Au niveau national, des négociations similaires se sont tenues entre les organisations syndicales et le MEDEF à la suite de la « *réforme Fillon* » de 2003. Après 5 ans de négociations, le MEDEF porte la responsabilité de l'échec de celles-ci, ce qui reporte sur le parlement la responsabilité de légiférer en la matière avec le risque réel d'une absence totale de reconnaissance et de réparation des pénibilités pour des millions de travailleurs...

Au niveau de l'entreprise, la CGT-RATP, consciente des enjeux pour les agents, ceux d'aujourd'hui et de demain, a décidé de prendre ses responsabilités en s'attachant à ne pas laisser le champ libre à l'entreprise comme aux pouvoirs publics dans ce domaine !

Fidèle à ses orientations : propositions / actions / négociations, la CGT-RATP entend, sur la base de l'existant, gagner une reconnaissance des pénibilités et à leur réparation par la RATP pour les futurs agents.

C'est sur ces principes que la CGT-RATP avec ses élus des différents CHSCT, participe activement depuis le premier semestre à un « *groupe technique* » de l'observatoire des conditions d'exercice des métiers.

Après de multiples interventions, il a été acté :

- La tenue de réunions au sein de chaque département ;
- L'association des CHSCT à l'élaboration de grilles d'observation par « *grands métiers* » ;
- La communication par l'entreprise de toute la documentation existante concernant la pénibilité pour chaque secteur de l'entreprise.

L'Agence Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (*ARACT*), organisme paritaire choisi par la RATP pour apporter son expertise, enquête actuellement dans certains établissements représentatifs des « *grands métiers* », ses observations seront annexées au document d'étude et viendront compléter le travail engagé entre les services RH, les CHSCT et la médecine du travail.

L'ensemble de ces travaux sera restitué au « *groupe technique* » qui aura pour mission d'élaborer un document de synthèse, support aux futures négociations.

En portant ce dossier à la connaissance de chaque agents, la CGT-RATP place ces discussions au grand jour, vous rend témoin et acteur afin que les actions d'aujourd'hui permettent aux agents de demain de bénéficier de dispositions de réparation de la pénibilité comparables à celles que nous connaissons aujourd'hui.

La CGT-RATP fait de ce dossier une des priorités de cette rentrée, il s'agit de porter l'exigence qui consiste à ce que tous les salariés puissent prétendre à un temps équivalent en retraite en bonne santé, **C'est une question de justice sociale !**

Les discussions en cours portent sur l'existant, sur la réalité de nos métiers et touchent à l'avenir !